

Solidaires



Branche INRA

Notes délégation SUD-RE

Comité Technique du 28 mai 2015

A l'ODJ, au-delà des PV et suivi des CT précédents et des questions diverses, 2 gros dossiers :

- **Modification du décret 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'INRA,**
- **Avis sur la méthode de travail proposée pour l'accompagnement des personnels INRA des unités relocalisées sur le plateau de Saclay,**
- Avis sur le projet de modification de l'arrête fixant la liste des CSS de l'INRA
- Avis sur les décisions de prolongations mandats CLFP, Conseils de centre et Départements
- Equité entre personnels pour la prise en charge des déplacements CIPP et sélection pro ainsi qu'en matière de formation,
- Devenir du centre INRA de Corse (à la demande des syndicats)
- Transfert du service facturier des unités vers le SPC (Versailles-Grignon, Jouy et PACA) idem
(en italique, commentaires SUD)

Déclaration liminaire SUD-RE

Fonctionnement du CT : expression SUD sur l'air de « Ça suffat comme ci ! »

Soyez rassurés, n'ayant pas le talent de Renaud, cette expression ne sera pas chantée.

A ce stade, il nous semble urgent de dire clairement que cela suffit en concertation dégradée, sachant qu'au bilan de la dernière mandature, notre délégation avait déjà conclu qu'elle avait été peu exigeante pour demander le respect des règles de fonctionnement, sujet qui a pourtant été l'objet d'une décision de la Direction Générale (NS 2012-54). Et sur lequel vous venez d'intervenir en ouvrant ce Comité Technique.

En matière de concertation, ce qui se passe avant et après une réunion est aussi important que la rencontre elle-même. Mais nous avons habitué l'administration à des pratiques qui nous usent et à la longue nous éloignent de l'ensemble du personnel et même de nos adhérents, nous trouvant dans l'obligation de donner des avis sans avoir eu le temps d'une appropriation *a minima* collective des dossiers présentés.

Pourtant, selon le règlement intérieur du comité technique (article 4) la convocation et tous les documents préparatoires doivent être diffusés **au moins 8 jours francs** avant la tenue de la réunion officielle. « Jours francs » signifie que le premier jour débute le lendemain de l'envoi et le délai se clos la fin du 8eme jour. Sachant par exemple que les documents de ce CT ont été diffusés le mercredi 20 mai en soirée, le délai prend donc fin le 29 au soir, le CT devrait au mieux se tenir samedi prochain uniquement ! Il s'agit d'un non-respect habituel direz-vous, ce qui n'excuse rien... d'autant que nous avons souvent demandé un accès plus rapide aux documents préparatoires... Il se trouve que ce manque de respect du règlement intérieur devient crucial cette fois, avec un WE de 3 jours (les jours fériés ne comptent pas pour un report, raison de plus pour exiger le respect des 8 jours francs minimum).

Dans ce contexte, la légitimité de ce comité technique est même posée. Ces dernières semaines, il a fallu que des représentants du personnel se déplacent 3 fois (certains des Antilles) pour qu'une CAP puisse se tenir réglementairement !

Ensuite, après la réunion, selon les articles 20 et 21, le projet de PV et le relevé des suites données aux délibérations est transmis aux membres dudit Comité... Si l'on met à part la réunion de janvier, proche de celle de mars, le délai n'est pas non plus respecté pour les débats du 5 mars...

Ce n'est pas pour le plaisir de râler que nous centrons cette intervention d'entrée sur un point de fonctionnement. Pour illustrer nos propos, 2 sujets importants de ce CT, celui du décret fondateur de l'INRA et l'opération Saclay qui auraient mérité une appropriation collective élargie en amont. Vous avez, en tant que Direction Générale, annoncé en mars qu'il vous fallait du temps supplémentaire pour la rédaction du décret INRA, et nous devrions maintenant formuler un avis collectif après uniquement 4 jours ouvrés, à ce stade c'est un mépris du personnel et de ses représentants.

Et un accès au projet de Procès-Verbal dans le délai de 2 mois, nous aurait permis de vérifier les propos de la Direction concernant les mobilités de 2016. Et de comprendre que la formule employée annonçait l'absence de toute campagne de mobilité pour les postes arbitrés et ouverts au concours externes l'année prochaine. Une année blanche qui n'annonce pour les personnels rien de bon dans l'évolution de cette procédure et qui est surtout en contradiction avec le statut de titulaire qui prévoit l'ouverture d'une campagne annuelle ouverte à tous. Nous ne pouvons l'accepter !

A ce stade, nous avons pris l'option d'une intervention *a minima* sur les dossiers à l'ordre du jour de ce Comité Technique. Et en conclusion, nous rappelons une fois de plus, pour éviter tout malentendu que nos propos ne visent pas les agents du siège qui ont la charge de finaliser les dossiers du CT. Ils sont également soumis à la pression... une composante de l'alerte unitaire qui a été émise au dernier CHSCT de Paris.

Pour mémoire, nous citons d'autres sujets d'actualité toujours non résolus : la libre circulation des membres des CHSCT, le devenir des moyens syndicaux, le dysfonctionnement chronique de la CCP des contractuels, sans revenir sur la double peine des jours de grève, au point qu'une partie des agents nous disent en venir à faire la grève de la grève ! Sujet qui vient d'être évoqué par la CGT.

Pour finir sur une note positive, nous saluons la concrétisation de l'élargissement des propositions dans les instances déconcentrées des CAPN, même si cette avancée est simultanée à la diminution du nombre réel de promotions.

En conclusion, OUI, ça suffit comme ci ! pour faire raccord avec l'introduction

Réponse du PDG : j'entends bien vos remarques, nous allons essayer de tenir les délais pour une meilleure préparation des réunions, dont le CT. Nous avons bien remarqué que votre constat est collectif et ne vise personne en particulier.

Approbation des PV des CT des 13 janvier et 3 mars 2015 et suivi des avis :

2 infos de la DG :

- **Problème des jours de grève retirés des droits à pension de retraite**, pas de retour de la saisine de la DG adressée au ministère des Finances, engagement d'une réunion technique par la DG d'ici le CT d'octobre... pour faire le point sur les conséquences concrètes occasionnées au fil des ans sur les droits à retraite des agents *On croit rêver, comme si on allait résoudre la question en étudiant uniquement ses conséquences !*

- **Centre Val de Loire, différend sur le(s) CHSCT** : une réunion dont le cadre est flou est annoncé par la DG le vendredi 12 juin. (*info post CT, la convocation réceptionnée lundi 2 juin le confirme*)

Nous avons posé 2 questions précises :

- Double peine du décompte des jours de grève dans les droits à retraite : vous avez suffisamment de données pour *a minima* suspendre la mesure. Pour quelles raisons ne prenez-vous pas cette décision ?
- Il y a-t-il une campagne de mobilité prévue pour les postes arbitrés qui seront affichés en concours externes l'année prochaine (2016) ?

Pour maintenir la pratique de la double peine / aux jours de grève, la DG se retranche toujours derrière une circulaire que n'applique pas le ministère des finances, son émetteur !

Pour les mobilités, un nouveau dispositif sera mis en place fin 2016. *La réalité est bien qu'il n'y aura pas de campagne. Les postes arbitrés pour 2016 ne seront pas proposés à la mobilité.*

Révision du décret fondateur de l'INRA

Le DGD Adm introduit la question : le projet d'arrêté est revenu du Ministère après prise en compte d'une partie des propositions du CT du 13 janvier (*parmi celles que nous avançons : uniquement le maintien de deux conseils dans les départements de recherche, celle de la référence à la langue française*). Très récemment les ministères (*qui montrent ainsi qu'ils pilotent complètement la manip*) ont fait modifier un article car ils ne souhaitent pas que la CA discute des emprunts (article 231-6).

D'où notre ferme réaction SUD : Que faisons-nous ici ? A quoi sommes-nous utiles ? nous n'avons pas pu travailler sur ce projet suite à la réception trop tardive des documents. Nous ne ferons pas de relecture de nos remarques, elles sont dans le PV du CT du 13 janvier.

Nous rappelons notre demande déjà largement argumentée auprès des tutelles d'un élargissement de la composition et des électeurs du CSN (Conseil Scientifique National), comme cela se pratique déjà dans d'autres EPST. D'autre part, vous considérez que l'amélioration de la concertation de proximité passe par la réduction du nombre des instances locales, ceci sans bilan. C'est avec la même logique que le patron des Hôpitaux de Paris considère que la diminution du temps de travail quotidien, sans moyens supplémentaires, participe à l'amélioration du service public de santé : L'occasion de saluer les collègues parisiens à nouveau dans la rue aujourd'hui contre cette mesure !

Enfin nous rappelons que les UE sont fondatrices de l'INRA (*terme enlevé de la version de mai du projet*)

Les autres délégations condamnent également l'absence de concertation, notamment sur les instances locales, ce que contredit le DG délégué...

Pourtant **Il n'y a JAMAIS eu de discussion sur la fusion des conseils de centre.**

Au vote, unanimité contre : (9). Un nouveau CT sera donc convoqué.

(ce sera finalement ce vendredi 5 juin (avant le CA du 11))

Suivi de l'opération SACLAY, proposition de méthode de travail concernant la relocalisation de 13 unités sur le plateau de Saclay

Sur proposition de la CGT, une motion est mise au vote, sachant que 369 collègues sont concernés. Le CT d'AgroParisTech a pu voter sur le déménagement à Saclay, à l'INRA on ne discute pas !

Vote unanime motion : " Le Comité Technique INRA dénonce le fait de ne pas avoir été consulté pour avis avant présentation au Conseil d'Administration de l'INRA du protocole d'implantation commune INRA- AgroParisTech sur le plateau de Saclay. Comme le montre le point prévu à l'ordre du jour de ce Comité technique, ce protocole induit en effet une profonde réorganisation de l'INRA en Ile de France, avec un transfert significatif d'unités et de personnels sur Saclay. La non-consultation préalable du Comité Technique, tout comme la non-consultation du CCHSCT INRA, est complètement irrégulière, ce projet ayant nécessairement de fortes conséquences sur les conditions de travail des agents."

Intervention SUD :

En guise de préambule je veux revenir sur le terme de « relocalisation » que vous utilisez.

Sauf à prendre les vestiges gallo-romains pour d'anciennes implantations INRA il s'agit bien d'une délocalisation qui comme toute délocalisation aura pour conséquences l'élimination des « moins mobiles », « moins adaptables », des « plus rétifs » dans la logique libérale du mouvement permanent.

Au fil des années ce dossier nous est présenté sous des formes et des noms divers : campus, fondation, université associés à des acronymes tous plus ou moins abscons ; le plus drôle étant celui évoquant une aspirine effervescente dont nous avons bien besoin pour suivre le dossier.

Après tant de motions, de discours montrant l'opposition constante des représentants des personnels à la construction d'un tel établissement impactant tant de personnes, tant d'unités ; le projet continu justifiant de fait l'acronyme de cette assemblée nommée Cause Toujours.

Nous avons opposés des arguments environnementaux : la destruction des terres arables en zones périurbaine. Nous avons répété que l'emprise des constructions et des voies de communication allaient diminuer les surfaces consacrées aux cultures expérimentales de l'Unité du Moulon, que les surfaces de serres reconstruites seraient insuffisantes : arguments non recevables avez-vous répondu ... tout va bien madame la marquise !

Nous avons dits et redits que les moyens de communication seraient insuffisants mais là aussi tout va bien du moins après 2023 avec le métro automatique si les investisseurs privés sont au rendez-vous ; et si Paris est retenu comme ville olympique ou pour l'exposition universelle ou les 2, nous ne sommes pas convaincu que le transport des étudiants et personnels de la recherche sur un plateau ravitaillé par des corbeaux soit une priorité !

Devant toutes ces difficultés soulevées nous avons aujourd'hui vos propositions : un calendrier et la note de service sur le cycle fin de vie des unités.

Il s'agit, dans un timing contraint, de parvenir à persuader l'ensemble des personnels concernés que leurs intérêts se sont déplacés du lieu de leur travail ordinaire vers un nouveau lieu d'activité extraordinaire.

Votre démarche RH vise uniquement à ce que soit accepté par la « plèbe » laborieuse et ignorante de ses intérêts votre projet inventé par une élite savante et éclairée. Une preuve que vous êtes mal compris seulement 5% des étudiants et personnels ont daigné glisser un bulletin de vote dans l'urne virtuelle que vous leur présentiez pour l'élection de délégués au CA de l'UPSAY pour Université Paris Saclay.

Quant aux rétifs, aux petits esprits, ils pourront quitter l'INRA pour rejoindre une autre administration ou pas ! Les autres devront vendre leur logement, les conjoints devront quitter leur travail pour rejoindre le bassin d'emploi de la vallée de Chevreuse (sic) avec les prix de l'immobilier d'un parc régional.

Nous rappelons enfin une exigence que nous avons formulé lors du Comité Technique de février 2014, où ce dossier avait déjà été évoqué : *« les décisions scientifiques ne doivent pas se prendre sans intégrer les conséquences pour les personnels Le CT doit pouvoir intervenir en amont, et ne pas se limiter à gérer les suites de décisions déjà prises. »*

Au final, la DG, sur proposition de la CFDT, soumet au vote un court texte, inspiré de la note de présentation du diaporama : **5 pour (CFDT - CFTC), 4 contre (CGT - SUD)**. *(un seul vote SUD, car nous n'avions qu'un délégué disponible ce jour)*

« Afin de concevoir le plan d'accompagnement et le dispositif associé, est créé un espace de co-conception piloté par L Hémidy et réunissant localement notamment les représentants du personnel des 2 centres.

Cet espace de co-conception est chargé (1) d'élaborer un plan d'accompagnement soumis aux instances nationales concernées, (2) détaillant notamment les éventuels dispositifs dérogatoires aux textes en vigueur (dont les éventuels dispositifs de mobilité) à soumettre aux diverses instances et autorités, (3) les droits, avantages ; et garanties accordées aux agents, (4) les principes de fonctionnement d'une instance de concertation et de dialogue social, commune aux 2 centres, chargée de donner un avis sur les questions relatives à la mise en œuvre du plan d'accompagnement. »

(Au-delà de l'étude du vocabulaire de l'« espace conceptuel »... cet accompagnement apparaît comme un empressement particulièrement malvenu après le vote de la motion précédente).

Devenir du centre INRA de Corse et de ses personnels

La pétition largement signée est remise au PDG, *(cf annexe de ces notes)*

Intervention complémentaire SUD :

En complément de la pétition déposée ce jour, quelques commentaires :

Le personnel se demande à quelle sauce il va être dégusté, au terme d'une période de restructuration permanente... Localement, malgré les discours, aucune réelle concertation n'est menée, des informations sont distillées sur des actions déjà réalisées, sans annoncer les échéances prochaines.

Les agents sont inquiets mais hésitent de le manifester autrement qu'au sein de leur équipe, craignant que leur devenir professionnel en fasse les frais.

Une inquiétude amplifiée depuis l'AG de centre où les pourtours du projet se sont avérés autrement plus calamiteux que prévu par les optimistes, avec la redéfinition des profils de poste des SDAR, des rétrogradations dans les responsabilités car « à Montpellier il y a des experts et vous êtes trop polyvalents »...

Toutes les questions d'intendance fâcheuses concernant le CHSCT, les CAPL, la médecine du travail (il n'y avait plus de médecin en Corse depuis janvier, on en a trouvé un ... à Montpellier comme par hasard!), plus de conseiller prévention à partir de juillet, ... sont balayées du revers de la main. Ceux qui demandent de se positionner sur des postes laissés vacants par les départs en retraite en 2014, n'obtiennent aucune réponse...Un contexte qui pose la capacité de la RH locale à jouer son rôle.

Et ce jour, les délégué/es du personnel apprennent enfin que le rapport a été adressé à la DG fin avril par le Président de Centre.

Le PDG se veut rassurant sur l'avenir de l'INRA en Corse, tout en indiquant que le point critique pour le centre INRA de Corse est la vitalité des unités de recherche et l'unité expérimentale. Ce qui

compte c'est le projet scientifique stable et durable avec des agents qui s'y plaisent... le PDG va prendre connaissance du rapport du président de centre de Corse et en discutera avec lui.

MOTION unanime : Le Comité Technique INRA du 28 Mai 2015 appuie les revendications exprimées par les personnels du Centre INRA de Corse pour le maintien en Corse :

- D'un Centre Inra de Corse de plein exercice

- D'une représentation officielle de l'INRA

- De structures de recherche et d'appui.

Il demande à la Direction générale d'affecter les postes budgétaires et les moyens financiers nécessaires aux unités INRA situées en Corse pour assurer leurs missions de service public de recherche

Impacts de la Charte portant principes d'organisation de l'INRA sur les Notes de service et décisions en vigueur

Point d'information, 32 Notes de Service sur les Unités, Centres, Départements et le Siège devront faire l'objet de modifications. *(Du travail en perspective pour les collègues qui rédigent les NS).*

Avis sur le projet de modification de l'arrêté fixant la liste des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) de l'INRA

En séance nous découvrons que l'avis est une formalisation administrative d'une liste de CSS déjà utilisée depuis deux ans.

Avec la remarque du DG délégué: « C'est la mesure de l'importance que nous accordons à l'instance CT » *(humour ?)* 5 pour, 4 NPPV (CGT-SUD)

Prolongation des mandats CLFP, conseils de gestion et des conseils scientifiques des centres et des départements

Un groupe de travail sera constitué une fois le nouveau statut adopté et les instances actuelles maintenues jusqu'au 31 août 2016, délai de sécurité pour être certain de boucler l'opération selon le DRH.

Pour SUD et la CGT, les élus actuels l'ont été pour un mandat de 3 ans et, par exemple, la prolongation de deux ans pour la CLFP, c'est presque l'équivalent d'un nouveau mandat. Dans les rangs des nommés par l'administration nous observons aussi des défections.

Vote 5 pour (CFDT + CFTC), 3 contre CGT, 1 NPPV SUD

Equité entre les personnels en matière de prise en charge des frais des déplacements liés aux examens de sélection professionnelle et concours interne (CIPP)

La DG accepte de faire une note pour demander aux unités de financer deux déplacements, même si peu de collègues sont concernés. Question non subsidiaire : et les frais d'hébergement ?

Pour les formations des personnels des sites isolés se pose aussi la question des frais de déplacement.

Transfert du service facturier des unités des centres de Versailles, Jouy et PACA vers le SFC

Intervention de l'agent comptable principal fait part de l'activité annuelle (plus de 250 000 factures papier de tous montants). Il existe au total 12 SFC (Service Financier et Comptable). La situation est contrastée selon les centres : soit la facture est traitée par unité (3 centres pour des raisons historiques : Jouy, PACA, Versailles), soit par le service comptable de centre, le SFC (les 9 autres centres sur 12). Le transfert est commencé à Versailles et PACA, pas à Jouy (qui récupère cependant déjà la gestion des factures du siège).

Intervention SUD : On a compris votre intérêt dans ce dossier (*mutualiser*), ce qui intéresse les représentants du personnel c'est d'avoir le retour des agents concernés sur l'évolution de leurs conditions d'activité... nous sommes preneur d'un retour d'expérience à ce niveau !

En conclusion (*à ce qu'on en a compris*) l'expérience fait l'objet d'un suivi collectif, avec des écrits. A suivre donc !

En questions diverses enfin, posées par la CGT : Devenir du site de Bourges, risque de fermeture de la Villa Thuret (allusion à une pétition), les réponses du DGD :

A Bourges, il y a effectivement un aléas avec l'absence de financement région pour l'une des équipes. Pour la Villa Thuret, il y a méprise, ce sont les autres installations du site d'Antibes qui sont en vente (pour le projet Saclay !) Pour la Villa plusieurs scénarios sont à l'étude...

Annexe PETITION centre de Corse (soutenue par CGT CFDT SUD et STC)

POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DE CORSE

Le projet de fusion du centre INRA de Corse avec un Centre du Continent est injuste et inacceptable ! Ce projet est abordé avec le plus grand mépris à l'égard du personnel et de son engagement pour la recherche scientifique en Corse.

La fusion du Centre ou des SDAR de Corse avec un Centre du Continent **entraînerait une réduction des moyens et une explosion des dépenses**. Ce projet de fusion est le résultat de **trente ans de dégradation des moyens et de non investissement de l'Inra national en Corse**. Malgré certains choix stratégique de l'Inra National, souvent énigmatiques, le personnel a toujours su faire face.

Aujourd'hui l'Inra utilise la technique du pied dans la porte, accepter de fusionner aurait des conséquences **désastreuses** voir **irréversibles** : diminution critique des moyens, évolutions de carrière sacrifiées, pénibilité au travail, risques psychosociaux, mobilité contrainte, transfert d'activité, et peut-être la fermeture progressive du centre Inra de Corse.

L'Inra est et doit rester un organisme de recherche incontournable en Corse en relation avec les problématiques de développement local, de positionnement Méditerranéen et de mondialisation.

Les agents du Centre Inra de Corse soussignés **nous nous prononçons pour le maintien en Corse :**

- **d'un Centre Inra de Corse de plein exercice,**
- **d'une représentation officielle de l'INRA,**
- **de structures de recherche et d'appui**, n'excluant pas, tel que cela existe déjà, des collaborations et appuis ponctuels avec d'autres Centre Inra.

Nous demandons à la Direction Générale de l'Inra de s'engager et garantir une autonomie locale d'instruction et de gestion des activités, notamment en matière d'appui à la recherche et de collaborations scientifiques.

Enfin, nous demandons à la Direction Générale de l'Inra de pérenniser son engagement en affectant les postes budgétaires et les moyens financiers nécessaires aux unités INRA situées en Corse pour assurer leurs missions de service public de recherche.

Ce texte sera transmis à la Direction Générale de l'Inra National et soumis au vote au Comité Technique de l'Inra du 28 mai 2015. Il sera également envoyé à tous les élus de Corse à l'Assemblée Nationale ainsi qu'à tous les élus de la collectivité territoriale de Corse